



Conflit de division d'héritage

Par nathalie

Bonjour,

Ma question concerne un conflit d'indivision.

Mon père est décédé depuis 8 mois. Il reste chez le notaire une somme d'argent bloquée, il n'y a pas de biens immobiliers. Mon frère refuse de signer la division de cette somme car il refuse que la part de notre frère décédé depuis 20 ans reviennent à ses enfants. Mes 2 soeurs, mes neveux et moi sommes d'accord ensemble pour signer il est donc le seul à refuser de signer. Ma question est donc: faut-il accord de tous les héritiers ou est-ce que la majorité peut décider?

Merci d'avance de votre coopération, et dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir mes salutations.